



Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20130923-29934-DE-1-1_0
Date de signature : 25/09/13
Date de réception : mercredi 25 septembre 2013
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2013.469**

Séance publique du

23 septembre 2013

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Président de la Communauté du Pays d'Aix

OBJET : ZAC LES DEUX ORMES. COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE ANNEE 2012.

Le 23/09/13 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 17/09/2013, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Mme Charlotte BENON, Mme Odile BONTHOUX, M. Héliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Lucien AMBROGIANI à M. François-Xavier DE PERETTI, Madame Odile BARBAT-BLANC à M. Yannick DECARA, Mme Dahbia BENNOUR à Mme Catherine SILVESTRE, Mme Christine BERNARD à M. Alexandre GALLESE, M. Maurice CHAZEAU à Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, M. Gerard DELOCHE à M. Jules SUSINI, M. Robert FOUQUET à Mme Danièle BRUNET, M. Christian LOUIT à Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Reine MERGER à M. Héliot BRAMI

Excusés sans pouvoir :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, M. Hervé GUERRERA

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S - Etudes Juridiques, Marchés
Publics et Patrimoine Communal
Direction du Foncier & Gestion du Patrimoine

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 23/09/13

FT/9744

RAPPORTEUR : M. Gérard BRAMOULLÉ

-

Nomenclature : 1.4 Autres types de contrats

Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : ZAC LES DEUX ORMES. COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE
ANNEE 2012. - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La Ville d'Aix-en-Provence, par convention de concession en date du 21 mai 1987, complétée par sept avenants, a confié à la SEMEVA (devenue SEMEPA), l'aménagement de la ZAC Des Deux Ormes. Le terme de la convention est fixé au 31 décembre 2013.

La SEMEPA a transmis le Compte Rendu Annuel à la Collectivité validé par son conseil d'administration le 26 avril 2013.

Le document joint en annexe, présente l'évolution de l'opération par rapport au Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC), approuvé par délibération n° 2012.721 en date du 9 juillet 2012 qui faisait ressortir un équilibre Dépenses/Recettes à 12 831 001,00 € HT.

Le nouveau bilan de l'opération fait ressortir un équilibre Dépenses/Recettes à un montant de 12 824 395,00 € HT, quasiment identique au précédent, avec un solde créditeur prévisionnel, en fin d'opération de 661 758,00 € HT.

L'année 2014 sera marquée par les opérations d'achèvement de la ZAC.

En conséquence, Mes Chers Collègues, je vous demande de bien vouloir :

- **ADOPTER** le Compte Rendu Annuel à la Collectivité de la ZAC Des Deux Ormes .

**2013.469 - ZAC LES DEUX ORMES. COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE
ANNEE 2012.**

Présents et représentés	: 52
Présents	: 43
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 52
Pour	: 52
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI,

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 25/09/2013
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 AVRIL 2013**

.....

9. Ville d'Aix-en-Provence – Les Deux Ormes - Compte Rendu Annuel à la collectivité

Monsieur le Président demande à Monsieur ROUCOLE de présenter cette question.

Monsieur ROUCOLE rappelle l'évolution de l'opération.

RECETTES

- Le montant des recettes est inchangé à 12 831 001 € H.T.
- La réalisation de l'exercice 2012 s'élève à 54 872 € H.T qui correspondent :
 - Pour 15 525 € H.T au versement du solde de la participation aux équipements généraux de la ZAC du constructeur PANADERO.
 - Pour 37 400 € H.T au versement du solde de la participation aux équipements de la ZAC du constructeur SCCV MATTOUT (Opération Clos de l'Espero).
 - Pour 1 947 € aux produits financiers.

DEPENSES

- Le montant des dépenses est inchangé à 12 162 638 € H.T.

La réalisation de l'exercice 2012 s'élève à 56 956 € H.T.

RESULTAT D'EXPLOITATION

Le résultat d'exploitation est inchangé à + 668 364 € H.T.

PERSPECTIVES

Les travaux de finition de la ZAC sont programmés pour le deuxième semestre 2013 (finitions de voirie avenue de la Tramontane et aménagement paysager autour des bassins de rétention.

Le solde des participations aux équipements généraux de la ZAC dû par le constructeur BOUYGUES IMMOBILIER (opération Allopeus) et SOFILIT sera facturé courant 2013.

Les cessions à la Ville des emprises foncières des voiries et équipements ayant été réalisées courant 2012, la clôture de la ZAC pourra être engagée dès le 31/12/2013.

Extrait certifié conforme
au procès verbal du Conseil
d'Administration de la SEMPEA

Le Directeur
Jean-Louis VINCENT



CRAC Année 2012
C52 Zac des Deux Ormes

Ligne	Intitulé	Bilan Approuvé	Réalisé Total	Fin 2011	Année 2012	Année 2013	Bilan Nouveau
	RESULTAT D'EXPLOITATION	668 364	911 401	913 485	-2 084	-249 643	661 758
	DEPENSES	12 162 637	11 603 716	11 546 759	56 956	558 922	12 162 638
1	ETUDES	216 039	215 624	212 139	3 485	415	216 039
2	ACQUISITIONS ET FRAIS LIES	3 127 853	3 101 264	3 099 098	2 166	26 589	3 127 853
3	TRAVAUX	6 366 190	5 922 484	5 916 190	6 294	443 706	6 366 190
4	HONORAIRES	905 708	865 966	865 966		39 742	905 708
5	FRAIS DIVERS	30 900	27 430	27 418	11	3 470	30 900
6	PARTICIPATION AUX EQUIPEMENTS PUBLICS						
7	CHARGES FINANCIERES	103 399	103 399	103 399			103 399
8	REMUNERATIONS	1 412 548	1 367 548	1 322 548	45 000	45 000	1 412 548
9	Reprise TVA						
	RECETTES	12 831 001	12 515 116	12 460 244	54 872	309 279	12 824 395
1	CESSIONS TERRAINS ET IMMEUBLES	5 033 219	5 033 219	5 033 219			5 033 219
2	PARTICIPATIONS	7 197 854	6 891 925	6 839 000	52 925	305 850	7 197 775
3	SUBVENTIONS						
4	AUTRES PRODUITS	57	57	57			57
5	PRODUITS FINANCIERS	599 871	589 915	587 968	1 947	3 429	593 344
6	REMBOURSEMENTS PREFINANCEMENTS						
	FINANCEMENT						
	AMORTISSEMENTS						
1	EMPRUNTS (REMBOURSEMENT)						
2	AVANCES (REMBOURSEMENT)						
3	TRESORERIE (SORTIES)						
	MOBILISATIONS						
1	EMPRUNTS (ENCAISSEMENTS)						
2	AVANCES (ENCAISSEMENTS)						
3	TRESORERIE (ENTREES)						
	TRESORERIE				897 210	661 758	661 758
	Dépenses TTC	12 348 772	11 688 871	11 629 821	59 050	659 651	12 348 522
	Recettes TTC	12 841 375	12 535 863	12 470 617	65 246	309 279	12 845 142
	TRESORERIE PERIODE	492 603	897 210	840 797	56 413	-235 453	661 758
	TRESORERIE CUMUL				897 210	661 758	661 758

Le Conseil d'Administration approuve le compte rendu annuel à la collectivité qui lui est présenté.

Extrait certifié conforme
au procès verbal du Conseil
d'Administration de la SEMEPA

Le Directeur
Jean-Louis VINCENT